

La direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France
en partenariat avec
Le rectorat de l'Académie de Lille,
La direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord,
Le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV),
Le Grand Bleu à Lille, spectacle vivant pour les nouvelles générations, scène conventionnée Art, Enfance et Jeunesse

*dans le cadre des programmes d'éducation artistique et d'action culturelle
développés en région Hauts-de-France, lancent un*

**APPEL À CANDIDATURES
EN DIRECTION DES
ARTISTES DE TOUS LES DOMAINES D'EXPRESSION**

pour une résidence-mission d'appui artistique en 2025 /2026

*en faveur des équipes éducatives en charge de la scolarisation des enfants et des jeunes allophones
nouvellement arrivés en France, et des enfants et des jeunes issus de familles itinérantes et de
voyageurs vivant sur la métropole lilloise*

Deux artistes sont recherchés pour mener chacun leur résidence

Mission d'appui artistique

Lancée à titre expérimental en 2012-2013, la mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir les différentes équipes enseignantes et éducatives en charge de la scolarisation des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France et des enfants et des jeunes de la communauté des gens du voyage vivant sur la métropole Lilloise.

Elle est essentiellement destinée à fédérer ces équipes à partir de deux présences artistiques partagées et d'une envie commune de mettre en œuvre des actions artistiques et éducatives. Par ailleurs, les artistes sont invités, avec les enseignants, quand cela est possible, à faire un lien avec la programmation du Grand Bleu, scène conventionnée d'intérêt national *Art, Enfance et Jeunesse*, partenaire du dispositif. Ci-joint le lien vers le site du Grand Bleu :

Elle est donc incarnée par **deux artistes** dont on recherche la pleine disponibilité pour **une durée de 12 semaines non consécutives** (voir calendrier détaillé dans la partie « *Éléments organisationnels et financiers* »).

Les artistes intéressés par cette offre sont invités, avant toute chose, à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « *qu'est-ce qu'une résidence-mission ?* », téléchargeable ici : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>. Ce texte fait office de cahier des charges.

Objectifs et enjeux

Ils sont de permettre à ces enfants et jeunes d'appréhender pleinement la création contemporaine en invitant les enseignants et les éducateurs à expérimenter en ce sens, concrètement :

- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- contribuer à l'intégration des enfants et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France ;
- contribuer à lutter contre l'exclusion et les formes de représentation stigmatisantes ;
- contribuer à l'animation et à l'action du réseau d'enseignants et d'éducateurs en charge des enfants et jeunes concernés ;
- développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps scolaires et hors scolaires de ces enfants et jeunes comme dans l'exercice professionnel des enseignants et éducateurs ;

A noter : Sigles professionnels :

EANA : élèves allophones nouvellement arrivés

NSA : non scolarisé antérieurement

PSA : partiellement scolarisé antérieurement

SA : scolarisé antérieurement

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

Le réseau bénéficiaire de la mission d'appui artistique

Qui sont les élèves allophones ?

Un élève allophone est un élève qui parle une ou plusieurs autres langues que le français à son arrivée en France. Est considéré comme élève allophone **nouvellement arrivé** en France (EANA) tout élève venant de l'étranger, quelle que soit sa nationalité, présent sur le territoire national depuis moins d'un an.

La population constituée par les EANA n'est pas homogène. Le facteur de diversité le plus immédiatement repérable est **l'origine géographique**. Il n'existe pas de recensement précis des pays d'origine des EANA, et la répartition territoriale des migrants varie à l'échelle nationale mais aussi académique.

Les conditions d'arrivée sur le territoire français ainsi que les raisons de la migration ont un impact important sur la scolarisation des EANA, sans qu'il soit possible d'établir de relation systématique entre le parcours de l'élève et les effets sur le processus d'apprentissage

Les EANA peuvent être :

- des mineurs accompagnant leurs parents étrangers expatriés en France pour des raisons de mutation professionnelle ou de poursuite d'étude,
- des mineurs admis au titre du regroupement ou rapprochement familial,
- des mineurs accompagnant leurs parents en demande d'asile politique,
- des mineurs arrivés en France dans le cadre d'une procédure d'adoption,
- des mineurs isolés étrangers.

Des parcours scolaires divers

Certains EANA n'ont jamais été scolarisés avant leur arrivée en France. Ils sont désignés par le sigle « NSA » (non scolarisés antérieurement). D'autres ont été partiellement scolarisés, on parle là d'élèves « PSA » (partiellement scolarisés antérieurement). Ces élèves ont parfois commencé un parcours scolaire dans leur pays de provenance, qui a été interrompu pour diverses raisons : migration (plusieurs mois parfois), établissements inaccessibles en raison de conflits en cours dans certains pays, ou encore trop éloignés du lieu de vie des jeunes.

D'autres EANA ont été scolarisés régulièrement dans leur pays d'origine ou parfois dans un pays tiers lorsque la famille a connu plusieurs migrations successives. Ce sont des élèves « SA » (scolarisés antérieurement).

De profils linguistiques variés

Certains élèves arrivent en France et ne parlent pas du tout le français. D'autres arrivent en ayant un niveau débutant ou intermédiaire à l'oral. Cela peut s'expliquer par leur parcours : certains élèves arrivent de pays dans lesquels le français était une des langues officielles, ou encore une des langues enseignées à l'école. Il existe donc une **grande hétérogénéité des acquis** parmi le public regroupé sous l'appellation « EANA ».

L'objectif pour ces élèves est d'acquérir le plus rapidement possible un usage de la langue française compatible avec les exigences des apprentissages qu'ils doivent effectuer en milieu scolaire. Pour

atteindre cet objectif, les EANA doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement en français langue seconde et en français langue de scolarisation. Dans l'académie de Lille, cet enseignement est dispensé en dispositif UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants).

Les séances de travail proposées dans le cadre de la MIAA se déroulent au sein de ces dispositifs UPE2A, implantés dans des écoles, des collèges et des lycées, sous la responsabilité de l'enseignant référent.

Comment fonctionne une UPE2A ?

Les UPE2A sont des dispositifs et non des classes. Les élèves allophones quittent leur classe ordinaire (CP, CM1, 4^{ème}) quelques heures par semaine pour bénéficier de cours de français langue seconde en UPE2A. Ce nombre d'heures est défini en fonction des besoins des élèves : les élèves non scolarisés antérieurement bénéficieront de 12 à 15h de soutien en UPE2A par semaine, les élèves grands débutants 6 à 9h par semaine, les élèves francophones ayant besoin de soutien à l'écrit 3h par semaine etc.

En fonction de leur profil scolaire et de leur niveau de maîtrise du français, les EANA sont pris en charge pour un enseignement personnalisé du français langue seconde (FLS) associant travail individualisé et regroupements par besoins.

Pour toutes ces raisons, les emplois du temps des enseignants de dispositifs évoluent fréquemment. De nouveaux élèves arrivent toute l'année, certains quittent également ces dispositifs en cours d'année.

Cas particulier des antennes scolaires mobiles

L'enseignement privé dispose de 3 classes mobiles à destination des écoliers et des collégiens EFIV (élèves issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs) et EANA (Elèves Allophones et Nouvellement Arrivés) de la Métropole Européenne de Lille. Il s'agit d'un dispositif passerelle vers l'école ordinaire.

A bord des 3 « camions-école », les professeurs apportent une première scolarisation visant à aboutir à une inclusion durable à l'école. Ils dispensent les apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter, en langue française. Ils accompagnent également les familles lors des démarches d'inscription en école et sont des personnes ressources pour les équipes éducatives.

Éléments organisationnels et financiers de la mission d'appui artistique

Pour chacun des deux artistes retenus, la durée de la mission est de 12 semaines non consécutives à temps plein se répartissant ainsi :

- 1ère partie de résidence : **du lundi 1^{er} décembre au vendredi 12 décembre 2025 inclus** (deux semaines). Les deux premières semaines de résidence seront principalement consacrées aux rencontres avec les enseignants pour donner à voir leurs travaux et leurs démarches et permettre l'élaboration de pistes et d'un calendrier des interventions.
- 2ème partie : **du lundi 12 janvier au vendredi 13 février 2026** (5 semaines) puis **du lundi 2 mars au vendredi 20 mars 2026** (3 semaines) : interventions artistiques des artistes auprès des groupes d'UPE2A
- 3ème partie : **du lundi 23 mars au vendredi 3 avril 2026** (2 semaines). Ce temps sera réservé aux projets développés avec les équipes des classes passerelles
- **le jeudi 9 avril 2025 : moment convivial et de partage** au Grand Bleu avec possibilité de restitution des travaux et de réunion des différents groupes. **Le mardi 7 avril** des répétitions au grand bleu pourront être organisées au théâtre Il est important de garder à l'esprit que les actions réalisées ne sont aucunement soumises à l'obligation d'une restitution publique, ni même d'une production.
Toutefois, si désir de production ou de restitution il y a, elles n'en constituent pas pour autant la finalité de ces actions.

Durant les huit semaines, le travail pourra prendre des formes diverses d'interventions.

Le nombre de projets sera fixé au regard de la manifestation des enseignants et des disciplines (en moyenne les projets sont au nombre de 8 par artiste à raison de 5 séances de 2 heures par projet).

En amont de la période de mission, les deux artistes retenus sont invités par le Grand Bleu, le CASNAV et la DRAC, à **une « 27^e heure artistique »** au cours de laquelle, ils présenteront leurs démarches artistiques à l'ensemble de la communauté éducative concernée, qui aura au préalable échangé sur des choix possibles avec les élèves.

Ce moment de présentation qui prendra la forme d'une conférence très illustrée et qui laissera une part importante à l'échange aura lieu sur une demi-journée le **mercredi 19 novembre 2024**

Les contributions respectives des partenaires permettent la rétribution des artistes résidents.
L'allocation de résidence pour une équipe artistique est fixée à **10 000 euros nets pour les douze semaines de résidence-mission.**

Le cadre d'emploi applicable est le régime général, s'agissant ici d'action culturelle. La rémunération sera ainsi formalisée par un contrat de travail à durée déterminée et un bulletin de salaire.

Toutefois, il est possible de rétribuer une partie au titre de l'intermittence ou aux droits d'auteurs pour les artistes concernés, mais dans la limite de 30% maximum du montant total de la rémunération.

Les artistes sont autonomes en matière de déplacement. Ils sont, de préférence, détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité et disposent d'un véhicule personnel. Cependant les

établissements scolaires qui sont dotés d'un dispositif UPE2A sont pour la plupart très bien desservis par les transports en commun.

Les frais de déplacement et les repas sont à la charge des artistes.

Il est à noter que cette mission ne propose pas d'hébergement aux artistes retenus.

Méthode et forme d'action

Toutes les équipes pédagogiques et éducatives, désireuses de s'associer à la mission d'appui artistique, sont invitées chacune, à évoquer avec les artistes retenus :

- leur propre quotidien professionnel,
- les particularités des parcours des enfants et des jeunes dont ils ont la responsabilité et surtout la manière dont ils aimeraient faire percevoir, de manière sensible, à ces enfants et ces jeunes leurs présences (celles des artistes et de leurs œuvres respectives).

C'est à partir de cet échange et de ce dialogue que se co-construisent des actions, aux formes diverses favorisant pratiques artistiques et culturelles.

Elles ont toujours pour objectifs :

- de créer et de renforcer les collaborations entre les équipes pédagogiques et éducatives,
- de favoriser l'immersion de ces enfants et de ces jeunes dans le monde qui les entoure,
- de rendre les équipes pédagogiques et éducatives les plus autonomes possibles en matière d'initiatives convoquant l'art et la culture,
- de favoriser les interactions entre les établissements scolaires, mais également, au sein de chacun d'entre eux, de rayonner au-delà de la seule classe d'accueil (UPE2A).

Quelle que soit la forme d'action retenue par chaque équipe pédagogique ayant souhaité rencontrer les artistes (ou du moins l'un d'entre eux), elle est toujours conçue de manière à ce qu'elle puisse faire percevoir, par le plus grand nombre possible, la singularité et la force de la démarche artistique qui la sous-tend. Ceci en faisant, mais cela va de soi, la part belle à l'expérimentation et à l'imagination.

Des **passerelles entre les deux artistes** peuvent être envisagées sans caractère obligatoire.

Procédure à suivre pour chaque candidat

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel, français ou étranger. Il maîtrise l'usage oral de la langue française. Il a une production conséquente et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la mission d'appui artistique. Il détient, de préférence, un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

1. une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
2. un curriculum vitae,
3. un dossier artistique présentant notamment un ensemble de réalisations représentatives de la démarche de l'artiste-candidat.

NB : il n'y a pas de projet à produire. Il est en revanche souhaité que la lettre de motivation évoque certaines des pistes que l'artiste-candidat envisage de proposer aux équipes éducatives rencontrées au cours de cette mission.

Les candidatures sont à adresser jusqu'à la date **du 7 mars 2025** au **plus tard** par courriel, sous format PDF (nombre de pages limité à 30, le tout sur un seul fichier de moins de 40 Mo) à l'adresse suivante : cvalentin@legrandbleu.com (sujet : **MIAA** – suivi du **nom** du candidat).

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés à l'issue de la phase de sélection.

Les artistes retenus lors de la première sélection seront convoqués au Grand Bleu, **le mercredi 2 avril (à confirmer) pour un entretien**. La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom des artistes retenus **le 9 avril 2024**

Pour plus d'informations :

Christine Valentin, Chargée des relations avec le public et des actions culturelles
03 20 00 55 72 – 06 83 11 62 18
Le Grand Bleu – Lille
36 avenue Marx Dormoy
59 000 LILLE

Établissements scolaires de la MEL accueillant des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) à l'école primaire, au collège et au lycée :

Écoles	Collèges	Lycées
LILLE école Painlevé	LILLE collège Boris Vian	LILLE Lycée Aimé Césaire
LILLE école Boufflers	LILLE collège Franklin	
LILLE école Ampère	LILLE collège Louise Michel	LILLE Lycée Fénelon

LILLE école Chénier-Séverine LILLE école Launay LILLE école Viala – Voltaire LILLE école Arago-Jacquart LILLE école Lamartine LILLE école Berthelot- Verne LILLE école Jouhaux MONS-EN-BAROEUL Ecole La Paix RONCHIN Ecole Jean Moulin VILLENEUVE D’ASCQ Ecole Picasso VILLENEUVE D’ASCQ Ecole Rameau	LILLE collège Lévi-Strauss LILLE collège Miriam Makeba LILLE collège Nina Simone LILLE collège Verlaine LILLE collège Louise Michel LILLE collège Martha Desrumaux LA MADELEINE collège Yvonne Abbas MONS-EN-BAROEUL collège Descartes RONCHIN Collège Anatole France VILLENEUVE D’ASCQ Collège Simone de Beauvoir	LOOS Lycée Duhamel LOMME Lycée Sonia Delaunay LILLE Lycée Baggio
ROUBAIX école Buffon ROUBAIX école Lavoisier ROUBAIX école Renan ROUBAIX école Ronsard ROUBAIX école Lakanal TOURCOING école Paul Bert TOURCOING école Lamartine RONCQ école Jacques Brel	ROUBAIX collège Mme de Sévigné ROUBAIX collège Jean-Baptiste Lebas ROUBAIX collège Anne Frank ROUBAIX collège Baudelaire ROUBAIX collège Van Der Meersch TOURCOING collège Marie Curie TOURCOING collège Mendès France	ROUBAIX Lycée Jean Moulin ROUBAIX Lycée Van Der Meersch TOURCOING Lycée Colbert